

DELEGATION DE SIGNATURE

Le Président directeur général de l'Agence nationale de la recherche,

Vu le décret n° 2006-963 du 1er août 2006 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Agence nationale de la recherche, modifié par décret n° 2014-365 du 24 mars 2014 ;

Vu le décret du Président de la République en date du 8 décembre 2017 nommant Monsieur Thierry DAMERVAL en tant que Président Directeur Général de l'Agence nationale de la recherche;

Vu le contrat en date du 19 mai 2021 portant nomination de Madame Anne-Hélène Prieur-Richard au poste de responsable du département Environnements, écosystèmes, ressources biologiques (EERB) au sein de la Direction des Opérations scientifiques de l'Agence nationale de la recherche ;

Décide :

Article 1 : Délégation est donnée à Madame Anne-Hélène Prieur-Richard, Responsable du département Environnements, écosystèmes, ressources biologiques (EERB) au sein de la Direction des opérations scientifiques de l'Agence nationale de la recherche, à l'effet de signer au nom du Président directeur général de l'Agence Nationale de la Recherche :

- Tout type d'ordre de mission ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport pour les agents et les personnalités extérieures intervenant pour le département Environnements, écosystèmes, ressources biologiques (EERB) au sein de la Direction des opérations scientifiques ;
- Les autorisations données à titre exceptionnel de prise en charge des frais occasionnés par les déplacements des agents et des personnalités extérieures intervenant pour le département Environnements, écosystèmes, ressources biologiques (EERB) au sein de la Direction des opérations scientifiques dans les conditions fixées par la délibération sur les frais d'hébergement, de déplacements et de restauration pris en charge par l'ANR votée au conseil d'administration du 26 novembre 2019.

Article 2 : Cette délégation est applicable à 19 mai 2021

Paris, le 07 octobre 2021

Original visé